

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 26/10/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LIMOGES**

2, cours Bugeaud

CS40410

87011 LIMOGES cedex

Téléphone : 05.55.33.91.55

Télécopie : 05.55.33.91.60

Les horaires d'ouvertures sont  
consultables sur le site internet:

<http://limoges.tribunal-administratif.fr>

E23000089 / 87

Monsieur le Maire  
Commune de Couzeix  
MAIRIE  
176 avenue de Limoges  
87270 COUZEIX

Affaire suivie par : Mme E. CATHELIN  
enquetes-publiques.ta-limoges@juradm.fr  
Tel : 05-55-33-91-59

Dossier n° : E23000089 / 87 PAM  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet :** dossier présenté par la Limoges Métropole, en vue de l'enquête publique concernant le permis d'aménager, relatif au projet de l'aménagement du site du Mas de l'Age, situé sur la commune de Couzeix

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Benoist DELAGE, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le greffier en chef,  
Le Greffier



Guyllaine FOURCEN-VALLARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

26/10/2023

N° E23000089 /87 PAM

Le premier Conseiller du tribunal administratif

Vu enregistrée le 23/10/2023, la lettre par laquelle le maire de la commune de Couzeix demande la désignation d'un commissaire enquêteur, en vue de procéder à une enquête publique concernant la demande de permis d'aménager déposée par Limoges Métropole, communauté urbaine, relatif au projet de l'aménagement du site du Mas de l'Age, situé sur la commune de Couzeix ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 donnant à M. Ahmed Slimani, premier conseiller, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : Monsieur Benoist Delage est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune de Couzeix, à Monsieur Benoist Delage et à Limoges Métropole, Communauté urbaine.

Fait à Limoges, le 26/10/2023

Pour le Président empêché, le magistrat présent  
le plus ancien dans l'ordre du tableau

Pour



Ahmed SLIMANI

Guylain e JOUNDOAN-VIALLARD